

## ANNEXE .BE - CONDITIONS PARTICULIÈRES POUR L'EXTENSION .BE

version n° 1.7 du 15 janvier 2023

En complément du [Contrat d'enregistrement de noms de domaine](#) chez Gandi, l'enregistrement et l'utilisation d'un nom de domaine en .BE supposent l'acceptation et le respect des présentes conditions particulières.

L'ensemble des informations légales et contractuelles de Gandi sont accessibles en permanence à partir de la page d'accueil de [Notre site internet](#). Les termes commençant avec une majuscule ont la signification qui leur a été donnée dans le [Contrat d'enregistrement de noms de domaine](#), notamment, « Vous » désigne le propriétaire du nom de domaine, et « Nous » désigne Gandi.

### Article .BE.1. Organisation du nommage

.BE est l'extension officielle de la Belgique.

Les différents intervenants dans l'organisation du nommage pour le .BE sont :

- Registre :  
**DNS Belgium** : <https://www.dnsbelgium.be>
- Registrar :  
**Gandi** : <http://gandi.net>

Vous pouvez consulter les informations et règles spécifiques de chaque intervenant en cliquant sur les liens correspondants.

### Article .BE.2. Règles d'enregistrement

En sollicitant l'enregistrement d'un nom de domaine en .BE Vous reconnaissez avoir pris connaissance et Vous Vous engagez à Vous soumettre sans réserve à l'ensemble des règles et conditions d'enregistrement spécifiques au .BE, définies par DNS Belgium, consultables à l'adresse suivante :

- Conditions générales des noms de domaine .be :  
<https://www.dnsbelgium.be/fr/conditions-generales-des-noms-de-domaine-be>

Ces documents, que Vous reconnaissez avoir lus et acceptés via Notre Interface, Vous lient au Registre du .BE. Les présentes conditions particulières ne se substituent pas à ces règles, qui y sont intégrées par renvoi, et s'imposent à Nous comme à Vous.

### Article .BE.3. Conditions particulières

Nos conditions particulières sont disponibles sur :  
<http://www.gandi.net/domain/be/info>

Les .BE sont ouverts à tous.

Vous Vous engagez à fournir et maintenir des données personnelles fiables, exactes et à jour, à défaut le Registre peut suspendre et/ou détruire Votre nom de domaine.

DNS Belgium se réserve le droit de mettre fin, à tout moment à Votre droit d'usage et ainsi détruire Votre nom de domaine s'il ne respecte pas ou plus les règles établies par DNS Belgium. Vous devez remédier à tout manquement dans les 14 jours suivant l'avertissement donné par courrier électronique par DNS Belgium ou par Notre intermédiaire, étant précisé que le fait de ne pas communiquer une adresse électronique valide en permanence est un manquement aux règles de DNS Belgium et aux présentes conditions particulières.

### Article .BE.4. Durée d'enregistrement

La durée d'enregistrement est de 1 an. Pour éviter la destruction d'un nom de domaine, le renouvellement doit être payé et effectué avant la date d'Expiration.

### Article .BE.5. Tarifs

Nos grilles de prix sont consultables sur :  
<https://www.gandi.net/domain/price/detail/be>

### Article .BE.6. Données personnelles

Vous consentez à la collecte, l'utilisation, la copie, la distribution, la publication, notamment dans la base de données [Whois](#) publique du Registre si applicable, la modification et à tout autre traitement de Vos données personnelles par le Registre, son opérateur technique et leurs mandataires et agents ayant pour finalité la fourniture des services d'enregistrement de nom de domaine et conformément à la politique de traitement des données personnelles du Registre.

### Article .BE.7. Règlement des litiges

Le Registre du .BE a mis en place une procédure alternative de résolution des litiges (ADR) spécifique pour les noms de domaine en .BE, à laquelle Vous acceptez de Vous soumettre sans réserve :  
<https://www.dnsbelgium.be/fr/nom-de-domaine-juridique-litiges-noms-de-domaine/proc%C3%A9dure-adr>

Le législateur belge a adopté une loi contre le "cybersquatting" et le "typosquatting". Ce texte s'applique à tous les noms de domaine en .BE ainsi qu'à tous les détenteurs de nom de domaine qui ont leur domicile ou leur lieu d'établissement en Belgique :

- Procédure loi du 26 juin 2003 :  
<https://www.dnsbelgium.be/fr/enregistrer-votre-nom-de-domaine/litiges/ce-que-vous-devez-savoir-sur-la-procedure-loi-du-26-juin>

### Article .BE.8. Transfert (changement de Registrar)

Les règles applicables au transfert sont exposées à l'adresse suivante :  
<https://www.dnsbelgium.be/fr/gerer-votre-nom-de-domaine/demenager-votre-nom-de-domaine#cb-624>

La demande de transfert entrant s'initie via Notre Interface. Ensuite le Registre Vous envoie un email contenant le code d'autorisation associé à Votre nom de domaine. Il Vous faudra alors relancer Votre commande de transfert via Votre compte Gandi en indiquant ce code d'autorisation. Le code fourni par le registre est valide pendant 7 jours.

Avant toute demande, assurez-Vous que :

- Votre nom de domaine n'a pas un statut TransferProhibited ;
- Votre nom de domaine n'expire pas prochainement (Nous Vous conseillons d'initier la demande au moins un mois avant Expiration).

Le transfert n'inclut pas de renouvellement. La date de création est réinitialisée, et l'éventuel prorata du temps qui restait avant le transfert est perdu.

### Article .BE.9. Changement de propriétaire

Les règles applicables au changement de propriétaire sont exposées à l'adresse suivante :  
<https://www.dnsbelgium.be/fr/gerer-votre-nom-de-domaine/ceder>

Le changement de propriétaire s'initie chez le Registrar de Votre choix. Chez Gandi, le propriétaire actuel initie la demande via son compte Gandi. Le Registre lui envoie un email contenant le code d'autorisation associé au nom de domaine. Il devra alors relancer la

commande via son compte Gandi en indiquant ce code d'autorisation. Le code fourni par le registre est valide pendant 7 jours.

Le changement de propriétaire n'inclut pas de renouvellement. La date de création est réinitialisée, et l'éventuel prorata du temps qui restait avant le changement de propriétaire est perdu.

#### **Article .BE.10. Processus de destruction**

À expiration, le nom de domaine est supprimé. Tous les services techniques éventuellement associés au nom de domaine sont alors

désactivés.

Ensuite le nom de domaine passe en statut "RedemptionPeriod", pour une période de 40 jours, pendant laquelle la seule action possible est la restauration du nom de domaine, selon les conditions décrites sur Notre site web et/ou communiquées par Notre service clients.

Faute de renouvellement ou de restauration dans ces délais, le Registre détruit ensuite le nom de domaine, qui redevient disponible à l'enregistrement selon la règle du « premier arrivé premier servi ».

*PJ: [Conditions générales des noms de domaine .be](#)*

*-fin de l'annexe .BE-*